Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 19 (1992)
Heft: 3

Artikel: Pas un obstacle à l'adhésion à la CE : la neutralité relativisée
Autor: Rusconi, Giuseppe
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-912720

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pas un obstacle à l'adhésion à la CE

La neutralité relativisée

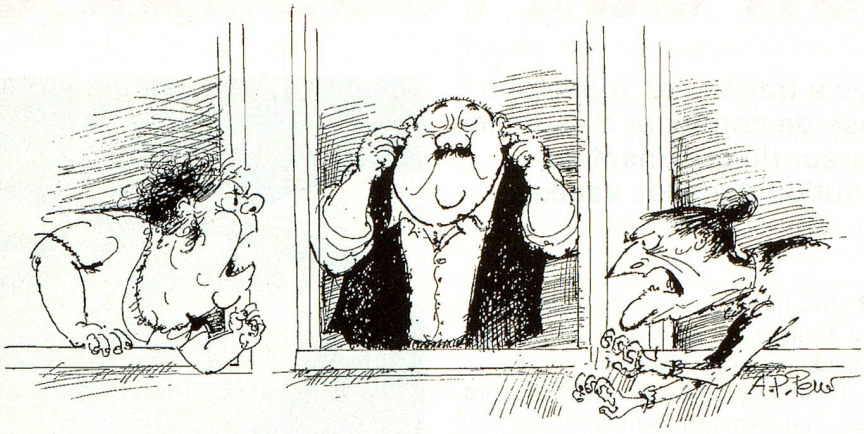

En Europe, nous nous trouvons dans une période de grands changements – à l'Est et aussi, dans une moindre mesure, à l'Ouest. Cela signifie transformation des valeurs établies et suscite du même coup le désarroi, le doute, des espoirs et du mécontentement. La Suisse ne fait pas exception. Notre pays traverse lui aussi une période de changements et donc d'incertitude.

Giuseppe Rusconi

Sur le plan intérieur, il faut en rechercher les causes dans les évènements inhabituels qui se sont produits au cours des quatre dernières années et qui ont divisé l'opinion publique: «l'affaire» Kopp, celle des fiches, les controverses sur l'armée ainsi que les problèmes de l'asile et de la drogue. Sur le plan extérieur, il y a eu la décomposition des pays communistes et de leurs systèmes (effondrement de l'économie, renaissance du nationalisme), la réunification de l'Allemagne ainsi que la concrétisation de l'intégration européenne à laquelle tend la Communauté européenne.

Succès d'un Etat composé de plusieurs ethnies

L'une des valeurs fondamentales de notre pays, à laquelle le peuple tient tout particulièrement et qui est depuis quelque temps un sujet de discussion, c'est la neutralité, valable depuis des siècles en tant que reconnaissance de facto, mais au plus tard depuis 1648 (fin de la guerre de Trente Ans) et qui a été confirmée de jure par le Congrès de Vienne en 1815. La neutralité – en même temps que d'autres facteurs – a permis à la Suisse d'être épargnée par deux guerres mondiales et d'accueillir des milliers de réfugiés (même si cela présente aussi des inconvénients). La politique de neutralité a permis à la Suisse de subsister en tant que pays composé de plusieurs ethnies et d'éviter des divisions douloureuses provoquées par une prise de parti.

Solidaire et loyal

Aujourd'hui cependant (et à l'avenir peut-être bien davantage encore), d'âpres discussions se sont engagées au sujet de la neutralité politique, économique et militaire permanente. Elles ont été provoquées par la demande déposée par le Conseil fédéral auprès de la Communauté européenne, visant à l'ouverture de négociations sur l'adhésion. Cette demande ne contient aucune «restriction» qui réaffirmerait notre volonté de rester neutres (cela a été le cas de l'Autriche en 1989).

Dans son rapport du 18 mai 1992 concernant l'adhésion, le Conseil fédéral écrit ceci: «On constate en résumé qu'aux yeux de la Commission et des Etats membres de la CE, le statut de neutralité ne constitue pas un obstacle essentiel à l'adhésion, pour autant que le pays neutre candidat soit en mesure de se comporter de façon solidaire et loyale dans le cadre de la CPE (coopération politique européenne) et de la PESC (politique étrangère et de sécurité commune). L'Etat neutre doit être également prêt à partager la finalité que l'Union européenne s'est fixée dans le domaine de la politique de sécurité et de défense. Il doit être disposé aussi, sans réserves mentales, à accepter que sa neutralité perde éventuellement toute pertinence au cas où l'Union européenne deviendrait un jour une communauté de défense.»

Neutralité au sens étroit

Que veut dire par là le Conseil fédéral pour l'essentiel? Pour le moment, la neutralité est maintenue. Mais il n'est pas exclu que, suivant l'évolution de l'intégration européenne, elle ait une portée fortement limitée ou qu'à l'avenir, nous y renoncions tout simplement. Ces idées correspondent à celles émises dans un autre rapport, qui a été élaboré par un groupe d'experts de la Confédération et qui a été présenté le 26 mars 1992. Dans ce rapport, il est relevé ce qui suit.

Premièrement: compte tenu de l'évolution de la situation à l'étranger (disparition de la menace communiste, intégration européenne marquée par la collaboration entre la France et l'Allemagne), il convient de redéfinir la neutralité de la Suisse.

Deuxièmement: même si la neutralité doit être revue, il faut s'y tenir pour le moment, parce que l'Europe ne dispose actuellement pas d'une défense commune et qu'il y a encore de toute évidence, dans certaines régions, une instabilité politique et militaire.

Troisièmement: la neutralité ne devrait plus être de nature politique ou économique, car sous ces deux aspects, la solidarité internationale devrait prévaloir. C'est pour cette raison que la Suisse s'est ralliée aux sanctions économiques de l'ONU contre l'Irak et (presque entièrement) à celles de l'ONU contre la Libye et la Serbie.

Quatrièmement: la neutralité au sens étroit ne devrait être que militaire. C'est pourquoi la Suisse devrait assurer elle-même sa défense nationale et ne pas intervenir militairement dans des conflits entre d'autres pays. En revanche, elle devrait, selon le groupe d'experts, se tenir à la disposition de l'ONU pour des missions de paix (ce qui a déjà été fait) et, le cas échéant, autoriser les avions militaires de l'ONU et de ses alliés à traverser notre espace aérien. ■